



Publif@rum 11, 2010

Autour de la définition

Pierre SWIGGERS

La définition des termes grammaticaux dans l'Encyclopédie: les classes de mots

Nota

Il contenuto di questo sito è regolato dalla legge italiana in materia di proprietà intellettuale ed è di proprietà esclusiva dell'editore.

Le opere presenti su questo sito possono essere consultate e riprodotte su carta o su supporto digitale, a condizione che siano strettamente riservate per l'utilizzo a fini personali, scientifici o didattici a esclusione di qualsiasi funzione commerciale. La riproduzione deve necessariamente menzionare l'editore, il nome della rivista, l'autore e il documento di riferimento.

Qualsiasi altra riproduzione è vietata senza previa autorizzazione dell'editore, tranne nei casi previsti dalla legislazione in vigore in Italia.

Farum.it

Farum è un gruppo di ricerca dell'Università di Genova

Pour citer cet article :

Pierre SWIGGERS, *La définition des termes grammaticaux dans l'Encyclopédie: les classes de mots*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 23/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=143

Editore Publifarum (Dipartimento di Lingue e Culture Moderne - Università di Genova)

<http://www.farum.it/publifarum/>

<http://www.farum.it>

Documento accessibile in rete su:

http://www.farum.it/publifarum/ezine_articles.php?art_id=143

Document généré automatiquement le 23/05/2024.

La définition des termes grammaticaux dans l'Encyclopédie: les classes de mots

Pierre SWIGGERS

Table

- 1. Introduction
 - 2. Définition du «mot» et de la «valeur des mots»
 - 3. Une distinction axiomatique à l'intérieur de l'ensemble des mots énonciatifs
 - 4. Définition et subdivision des mots déclinables
 - 5. Définition et subdivision des mots indéclinables
 - 6. Conclusion
 - 7. Bibliographie
-

1. Introduction

La définition de termes grammaticaux et linguistiques constitue une problématique qui se situe à la croisée de la linguistique générale et de la (méta)lexicographie¹. La présente contribution y ajoute une dimension historiographique, étant donné que nous étudierons certains aspects de l'approche définitionnelle dans les articles grammaticaux de l'*Encyclopédie*².

L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert, dont les volumes de texte ont paru entre 1751 et 1765 (les volumes de planches et de suppléments ont paru jusqu'en 1780),³ a valorisé l'importance de la grammaire,⁴ discipline qui a fait l'objet de nombreux articles, rédigés par, entre autres, Du Marsais, Beauzée, Douchet, de Jaucourt et Turgot. À partir du volume VIII de l'*Encyclopédie*, Nicolas Beauzée, un des principaux grammairiens et linguistes du 18^e siècle, a signé seul les articles grammaticaux et c'est lui qui révisera et rééditera les articles de grammaire (en ajoutant de nouvelles entrées) pour l'*Encyclopédie méthodique: Grammaire et littérature* (publiée en 3 tomes, sous la direction de Beauzée et de Marmontel, entre 1782 et 1786). Dans la suite, nous utiliserons les abréviations «E.» pour l'*Encyclopédie* (dont nous citerons l'article *Dictionnaire*) et «E.M.» pour l'*Encyclopédie méthodique: Grammaire et littérature*⁵. L'unité du texte grammatical «définitif» qui se trouve dans E.M. ressort davantage si on le compare avec la grammaire publiée par Beauzée en 1767 (*Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues*): les révisions et les additions dans E.M. se retrouvent textuellement dans sa *Grammaire générale*.

Notre but est de montrer, à partir d'un examen des articles qui concernent les *classes de mots* (parties du discours), comment les Encyclopédistes (et principalement Beauzée) ont construit un réseau définitionnel qui cristallise les connaissances grammaticales à propos de la nature des mots, c'est-à-dire leurs caractéristiques générales (formulées au plan «hypéronymique») et leurs propriétés spécifiques. Cette démarche correspond parfaitement à la conception que Diderot se faisait du traitement lexicographique dans un ouvrage comme son *Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers*⁶. Dans son article *Dictionnaire* (E., vol. V), Diderot, après avoir distingué la dimension macroscopique et la dimension microscopique dans une encyclopédie alphabétique, expose ses vues concernant la structuration d'un domaine (scientifique). Diderot conçoit cette structuration comme une axiomatisation: il faut distinguer, d'un côté, les premiers principes (non définis) et les axiomes (non prouvés) et, de l'autre, l'ensemble des énoncés dérivés (cf. *Dictionnaire*, E., vol. V, p. 641-642). Or, certains

domaines empiriques font l'objet de plusieurs sciences, ce qui pose un problème d'organisation ou de mise en ordre: en effet, ni le premier ordre (celui de l'homme comme sujet connaissant), ni le second ordre (celui de l'étendue relative des parties thématiques: théologie, histoire, logique, etc.), ni le troisième ordre (structuration axiomatique) offrent une réponse à ce problème. Diderot fait appel alors à un quatrième ordre: celui qui «distribue convenablement plusieurs articles différents compris sous une même dénomination» (*Dictionnaire*, E., vol. V, p. 641). Pour les termes qui relèvent de plusieurs sciences (ou arts), il faut commencer par l'information la plus générale: celle qui concerne le terme en tant qu'entrée lexicale, en tant que composante de cet «idiome commun» que le projet encyclopédiste veut construire.

Ce qu'on observera communément & sans inconvénient, c'est de débiter par l'acception simple & grammaticale; de tracer sous l'acception grammaticale un petit tableau en raccourci de l'article en entier; d'y présenter en exemples autant de phrases différentes, qu'il y a d'acceptions différentes; d'ordonner ces phrases entr'elles, comme les différentes acceptions du mot doivent être ordonnées dans le reste de l'article; à chaque phrase ou exemple, de renvoyer à l'acception particulière dont il s'agit. Alors on verra presque toujours la Logique succéder à la Grammaire, la Métaphysique à la Logique, la Théologie à la Métaphysique, la Morale à la Théologie, la Jurisprudence à la Morale, etc. (*Dictionnaire*, E., vol. V, p. 642).

On voit que définitions des noms et définitions des choses se complètent ici: le terme est d'abord défini comme nom, ensuite comme nom renvoyant à une chose (éventuellement à plusieurs choses). Et c'est à l'intérieur de ces définitions de choses que s'installe un cinquième ordre: celui qui donne «une énumération méthodique & raisonnée des qualités» (*Dictionnaire*, E., vol. V, p. 642).

L'*Encyclopédie* présente une unité foncière comme *projet*: celui de réunir systématiquement toutes les connaissances acquises par l'humanité et de les exposer systématiquement. Cette unité aurait dû se concrétiser dans un langage commun et dans un ordre commun de connaissances. Double idéal qui ne s'est pas réalisé, mais il n'en reste pas moins que le lecteur de l'oeuvre reconnaîtra une division de travail homogène à travers l'encyclopédie, une recherche de complémentarité (par ex. entre grammaire et logique, entre grammaire et littérature), et le retour fréquent d'un même dispositif (définitions, informations historiques, prises de position, argumentations).

2. Définition du «mot» et de la «valeur des mots»

Les termes grammaticaux qui désignent les classes de mots sont définis, au plan de la grammaire générale, comme des concepts qui expriment la nature essentielle et spécifique des sous-types qui relèvent du «genre supérieur» (c'est-à-dire l'hypéronyme) *mot*.

Dans l'article «Mot», Beauzée définit le mot comme «une totalité de sons devenue par usage, pour ceux qui l'entendent, le signe d'une idée totale» (*Mot*, E.M., t. II, p. 583)§. On remarquera que cette définition est de nature sémiotique, plutôt que grammaticale: elle concerne le mot en tant que signe d'une idée, et non en tant que forme linguistique. Pour fonctionner comme signe d'une idée,

- a) le mot doit être une expression linguistique «totale» ou complète, par exemple *chapeau*. Mais si *chapeau* entre dans le terme *porte-chapeaux*, ce n'est plus une forme fonctionnant comme un mot. Dès lors, une seconde condition doit être posée:
- b) l'expression doit être celle d'une idée totale:

Je dis qu'un Mot est le signe d'une idée totale; & il y a plusieurs raisons pour m'exprimer ainsi. La première, c'est qu'on ne peut pas disconvenir que souvent une seule syllabe ou même une simple articulation ne soit le signe d'une idée, puisqu'il n'y a ni inflexion ni terminaison qui n'ait sa signification propre: mais les objets de cette signification ne sont que des idées partielles, & le Mot entier est nécessaire à l'expression de l'idée totale. La seconde raison, c'est que, si l'on n'attachoit pas à la signification du Mot une idée totale, on pourroit dire que le Mot diversement terminé demeure le même, sous prétexte qu'il exprime toujours la même idée principale: mais l'idée principale & les idées accessoires sont également partielles, & le moindre changement qui arrive dans l'une ou dans l'autre est un changement réel pour la totalité; le Mot alors n'est plus le même, c'en est un autre, parce qu'il est le signe d'une autre idée totale. Une troisième raison, c'est que la notion du Mot ainsi entendue est vraie de ceux même qui équivalent à des propositions entières, comme *oui*, *non*, *allez*, *moriez*, &c.: car toute une proposition ne sert qu'à faire naître dans l'esprit de ceux qui l'entendent une idée plus précise & plus développée du sujet (*Mot*, E.M., t. II, p. 583);

- c) le mot doit avoir été établi conventionnellement comme le signe: c'est l'usage qui est «l'instituteur véritable» *Mot*, E.M., t. II, p. 584) des mots et de leur emploi;
- d) le mot doit être entendu (et compris): pas de signe sans récepteur. Le mot comme entité linguistique se prête à trois types d'analyse: une analyse portant sur sa substance sonore⁹, une analyse portant sur son origine et son histoire ultérieure¹⁰, une analyse portant sur sa «valeur» (catégorielle).

La *valeur des mots* «consiste dans la totalité des idées qui en constituent le sens propre ou le sens figuré» (*Mot*, E.M., t. II, p. 570). La valeur des mots constitue un ensemble de critères, grâce auxquels les différentes classes de mots sont définies. Cette théorie repose sur une dichotomie essentielle: celle entre les mots affectifs et les mots énonciatifs. Les mots affectifs regroupent les interjections, qui sont ainsi séparées d'emblée de toutes les autres classes de mots (= mots énonciatifs)¹¹. Dans l'optique des Encyclopédistes, les mots affectifs sont liés à l'expression directe des sentiments, alors que les mots énonciatifs énoncent une «idée», c'est-à-dire un contenu rationnel qui forme un constituant de la «pensée».

3. Une distinction axiomatique à l'intérieur de l'ensemble des mots énonciatifs

Pour distinguer les différentes classes de mots énonciatifs, les Encyclopédistes ont recours à un «complexe» de critères. Il y a d'abord le critère de la déclinabilité des mots, critère qui est explicité dans l'article *Identité*¹²:

Un simple coup d'oeil jeté sur les différentes espèces de mots, & sur l'unanimité des usages de toutes les langues à cet égard, conduit naturellement à les partager en deux classes générales, caractérisées par des différences purement matérielles. La première classe comprend toutes les espèces de mots déclinables, je veux dire les noms, les pronoms, les adjectifs, & les verbes, qui, dans la plupart des langues, reçoivent à leurs terminaisons des changements qui désignent des idées accessoires de relation, ajoutées à l'idée principale de leur signification. La seconde classe renferme les espèces de mots indéclinables, c'est à dire, les adverbes, les prépositions, les conjonctions, & les interjections, qui gardent dans le discours une forme immuable, parce qu'ils expriment constamment une seule & même idée principale (*Identité*, E.M., t. II, p. 278).

Mais la déclinabilité s'associe à une propriété sémantico-référentielle partagée par les classes de mots déclinables: elles ont en commun une «signification fondamentale»¹³ c'est-à-dire «une propriété matérielle qui leur est commune» (*Mot*, E.M., t. II, p. 571). Cette signification fondamentale consiste à «présenter à l'esprit les idées des êtres, soit réels soit abstraits, qui peuvent être les objets de notre pensée» (*Mot*, E.M., t. II, p. 571). Le fondement de cette distinction est «perspectiviste»: les mots déclinables désignent des êtres (objets dans un univers réel ou théorique), qui sont susceptibles d'être *envisagés* sous différents aspects (alors que les mots indéclinables rendent des idées qu'on ne peut concevoir que sous l'aspect d'immuabilité).

4. Définition et subdivision des mots déclinables

La bipartition entre mots déclinables et mots indéclinables fait donc associer à tous les mots déclinables une propriété sémantico-référentielle: la désignation d'êtres. Comment l'ensemble des mots déclinables est-il alors subdivisé ? Parmi les mots énonciatifs déclinables, une distinction est faite entre les noms et les pronoms d'une part, et entre les adjectifs et les verbes d'autre part. Cette distinction est basée sur un critère ontologique, qui se greffe sur la propriété sémantico-référentielle: il s'agit de la détermination ou indétermination des êtres désignés par ces classes de mots. Les noms et les pronoms présentent à l'esprit des êtres déterminés: cela veut dire qu'on peut leur associer une idée définie (par exemple celle de «*table*») ou des entités individuelles (par exemple «*elle*», «*nous*»). Les verbes et les adjectifs, par contre, présentent à l'esprit des êtres indéterminés (par exemple «*dormir*», «*utile*»), qui peuvent recevoir une détermination en combinaison avec un mot désignant un être déterminé¹⁴.

Ensuite, on peut différencier à leur tour les membres des deux sous-classes. Le statut que possède la caractéristique du genre permet de distinguer les noms et les pronoms. Dans le cas des noms, le genre est fixé par l'usage ou déterminé par l'idée de leur nature, ou déterminé «par le choix libre de celui qui parle»¹⁵ (*Mot*, E.M., t. II, p. 573).

Le pronom est défini par le fait que son genre est déterminé par son emploi discursif: Les Pronoms au contraire n'ont point de Genre fixe; de sorte que, sous la même terminaison ou sous des terminaisons différentes, ils sont tantôt d'un Genre & tantôt d'un autre, non au gré de celui qui parle, mais selon le Genre même du Nom auquel le Pronom a rapport:

ainsi [...] *ego* en latin, *ich* en allemand, *io* en italien, *je* en français, sont masculins dans la bouche d'un homme, & féminins dans celle d'une femme; au contraire, *il* est toujours masculin, & *elle* est toujours féminin, quoique ces deux Mots, au Genre près, ayent le même sens, ou plus tôt ne soient que le même Mot avec différentes inflexions & terminaisons (*Mot*, E.M., t. II, p. 573; cf. *Pronom*, E.M., t. III, p. 230).

Il nous semble pourtant préférable de parler d'une neutralisation formelle caractérisant les pronoms vis-à-vis des noms, en ce qui concerne le marquage du genre: alors que la distinction se conserve à la troisième personne, elle n'est plus marquée aux première et seconde personnes (du moins dans les langues auxquelles il est fait référence ici). On pourrait rétorquer que Beauzée, l'auteur de l'article *Mot*, a raison de postuler une distinction (sous-jacente) en genre pour les pronoms de la première et de la seconde personne: si les mots expriment une idée, l'idée exprimée par un pronom renvoyant à une personne mâle n'est pas la même que l'idée exprimée par un pronom renvoyant à une personne du sexe féminin. Mais à ce propos il faut faire remarquer que dans l'article *Pronom*, on lit la définition suivante:

«Les Pronoms [expriment] des sujets déterminés par l'idée précise d'une relation personnelle à l'acte de la parole» (*Pronom*, E.M., t. III, p. 230). Cette définition ne fait pas mention du sexe de la personne ayant une relation particulière à l'acte de la parole. Ainsi, la lecture combinée des articles *Mot* et *Pronom* nous enseigne que dans l'idée exprimée par le pronom, le sexe de la personne n'est pas essentiellement présent (cette caractéristique n'est d'ailleurs pas marquée de façon universelle et uniforme dans les langues naturelles). Il n'était donc pas nécessaire d'attribuer un genre flexible aux pronoms (de la première et de la seconde personne): c'est un élément redondant du point de vue de la *systématique et de l'économie définitionnelles*. Par son enracinement dans l'acte de la parole, le pronom se rapproche du verbe: ces deux classes de mots ont un fondement discursif, formellement indiqué par la personne¹⁶. Cette caractéristique permet de séparer le verbe de l'adjectif, les deux classes de mots déclinables qui signifient des «êtres indéterminés»: l'adjectif ne présente aucune variation relative à l'idée de personne.

Le verbe a un lien direct avec l'acte de la parole, à l'aide duquel on peut comprendre la structure des personnes verbales. Dans l'acte de parole, le verbe (conjugué) nous présente un être indéterminé sous son aspect d'existence. Cette existence est liée au temps (le temps existentiel) et aux temps (angl. *tenses*) du verbe. En se référant à l'*Astronomie physique* d'Étienne Simon de Gamaches, Beauzée affirme que «le Temps est la succession même attachée à l'existence de la créature» (*Temps*, E.M., t. III, p. 494-495). Le temps est donc intrinsèquement lié à la nature du verbe, qui consiste à exprimer l'existence. Le temps du verbe est le seul indice dans une phrase qui permet de supposer une existence (réelle ou idéale). Voici comment Beauzée définit alors le verbe: «un mot qui présente à l'esprit un être indéterminé, désigné seulement par l'idée générale de l'existence sous une relation à une modification» (*Verbe*, E.M., t. III, p. 620; cf. aussi *Mot*, E.M., t. II, p. 576). Il convient de considérer cette définition sur le fond de la tradition de la grammaire générale. Dans la *Grammaire* de Port-Royal, Arnauld et Lancelot avaient défini le verbe comme le terme qui exprime l'affirmation¹⁷: c'est le propre du verbe *être* (verbe «substantif») d'exprimer l'affirmation. Tout verbe qui ajoute à l'expression de l'affirmation l'idée d'un attribut est appelé verbe «adjectif»; c'est aussi le cas du verbe *être* quand il signifie «exister».

Nous voyons même que le verbe substantif *sum*, *je suis*, est souvent adjectif, parce qu'au lieu de le prendre comme signifiant simplement l'affirmation, on y joint le plus général de tous les attributs, qui est l'être; comme lorsque je dis: *je pense, donc je suis*; je suis, signifie là, *sum ens*, je suis un être, une chose. *Existo* signifie aussi *sum existens*, je suis, j'existe (*Grammaire de Port-Royal*, 1660, p. 61).

Beauzée adopte une visée conceptualiste. Il définit le verbe par son contenu notionnel: tout verbe exprime l'existence intellectuelle d'un sujet. À l'idée de l'existence intellectuelle peuvent s'ajouter des attributs, qui sont alors exprimés par des prédicats nominaux ou adjectivaux (*Jean est soldat*, *Jean est grand*) ou par le morphème lexical du verbe (*Jean réfléchit*). L'adjectif est défini comme un mot déclinable exprimant un être indéterminé et recevant un genre en accord avec celui du substantif auquel il se joint. Une innovation importante, réalisée par Du Marsais et entérinée par Beauzée, est celle de la réunion sous l'étiquette d' «adjectif» des adjectifs qualificatifs (et relatifs) et des déterminants (articles, démonstratifs). Leur séparation n'est faite qu'à un niveau subalterne: les adjectifs sont à ce stade divisés en «adjectifs physiques» et «adjectifs métaphysiques».

Les Adjectifs physiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, constitue avec elle une idée totale toute différente, dont la compréhension est augmentée. Tels sont les Adjectifs *pieux*, *rond*, *semblable*: car quand on dit *un homme pieux*, *un vase rond*, *des figures semblables*, on exprime des idées totales qui renferment, dans leur compréhension, plus d'attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement *un homme*, *un vase*, *des figures*. C'est que l'idée précise de la signification individuelle de cette sorte d'Adjectifs est une idée partielle de la nature totale. [...] Les Adjectifs métaphysiques sont ceux qui désignent les êtres indéterminés par une idée précise qui, étant ajoutée à celle de quelque nature déterminée, constitue avec elle une idée totale dont la compréhension est toujours la même, mais dont l'étendue est restreinte. Tels sont les Adjectifs *le*, *ce*, *plusieurs*: car quand on dit *le roi*, *ce livre*, *plusieurs chevaux*, on exprime des idées totales qui renferment encore dans leur compréhension les mêmes attributs que celles que l'on exprime quand on dit simplement *roi*, *livre*, *cheval*, quoique l'étendue en soit plus restreinte, parce que l'idée précise de la signification

individuelle de cette sorte d'Adjectifs, n'est que l'idée d'un point de vûe qui assigne seulement une quotité particulière d'individus (*Mot*, E.M., t. II, p. 575; cf. *Adjectif*, E.M., t. I, p. 80-81).

Ces définitions appellent un commentaire. Les adjectifs physiques augmentent la compréhension de l'idée exprimée par les substantifs avec lesquels ils sont associés; quant à l'extension de l'idée, celle-ci peut être restreinte (c'est le cas quand l'adjectif exprime une caractéristique qui n'est pas commune à tous les individus compris sous l'idée exprimée par le substantif), ou elle peut être maintenue (quand l'adjectif exprime une caractéristique tautologique par rapport à l'idée exprimée par le substantif [par exemple: *cercle rond*], ou quand l'adjectif exprime une caractéristique non analytique qui a, de façon contingente, la même extension que l'idée exprimée par le substantif auquel l'adjectif est associé [par exemple: *homme mortel*]). Les adjectifs métaphysiques, par contre, n'augmentent pas la compréhension, mais restreignent l'extension. Il convient toutefois de formuler une remarque critique. En effet, Beauzée, empêtré dans une visée logiciste des concepts («roi», «table», «maison», «livre», etc.), confère à ceux-ci un statut linguistique d'occurrence réelle («quand on dit simplement *roi, livre, cheval*»), alors que leur réalisation discursive n'est jamais (sauf exceptionnellement, par ex. dans des proverbes) *roi, livre, cheval*, mais *un/le roi, un livre/le livre, un cheval/le cheval, des rois, des livres, des chevaux, les rois, les livres, les chevaux, plusieurs rois ..., certains rois ...*, (une maison) *de roi*, etc. Beauzée pose donc les mêmes formes (*roi, le roi*) au niveau des idées et au niveau de la parole; or, il conviendrait de distinguer l'intension/l'extension des idées et l'extension en discours (ou «l'extensité»¹⁸). Et c'est par rapport à ce dernier niveau qu'il faut analyser les valeurs des déterminants.

5. Définition et subdivision des mots indéclinables

Les mots indéclinables, correspondant à une idée objective immuable, comprennent trois classes de mots: les prépositions, les adverbes et les conjonctions. La tripartition définitionnelle de ces trois classes repose sur des critères syntaxiques et sémantiques.

Nous allons considérer d'abord la distinction entre les adverbes et les prépositions d'une part, et les conjonctions de l'autre. C'est ici que Beauzée introduit une distinction entre mots *supplétifs* (comprenant les adverbes et les prépositions) et mots *discursifs* (comprenant les conjonctions). Les mots supplétifs «suppléent» à la signification des mots auxquels ils se rapportent, alors que les mots discursifs assurent la liaison entre des propositions. On notera que cette distinction n'est ni très homogène (il aurait fallu opposer les mots indéclinables qui ne relient pas des propositions aux mots indéclinables qui le font: [- capacité de liage] vs [+ capacité de liage]), ni très exacte, étant donné que les conjonctions servent aussi à lier des composantes d'un constituant (exemple: *Jean et son frère sont arrivés hier soir*). Cette seconde critique serait sans doute rejetée par Beauzée, qui recourt à l'ellipse pour rendre compte de ce type de cas et qui de cette façon peut soutenir que les conjonctions relient, au niveau de l'explicitation du sous-entendu, des propositions.

Plusieurs Conjonctions semblent, au premier aspect, ne servir qu'à lier un Mot avec un autre: mais si l'on y prend garde de près, on verra qu'en effet elles servent à lier les propositions partielles qui constituent un même discours [...] Il ne peut donc y avoir de doute que dans le cas où divers attributs sont énoncés du même sujet, ou le même attribut de différents sujets; par exemple *Cicéron étoit orateur ET philosophe, Lupus ET Agnus venerant*. Mais il est aisé de ramener à la loi commune les Conjonctions de ces exemples: le premier se réduit aux deux propositions liées, *Cicéron étoit orateur ET Cicéron étoit philosophe*, lesquelles ont un même sujet; le second veut dire pareillement, *Lupus venerat ET Agnus venerat*, les deux Mots attributifs *venerat* étant compris dans le pluriel *venerant* (*Mot*, E.M., t. II, p. 578)¹⁹.

Par la notion d'ellipse, Beauzée fait de toute conjonction un élément qui sert à lier des propositions, même si au niveau «superficiel» la conjonction relie (ou semble relier) des composantes d'un constituant de phrase. Les deux classes de mots supplétifs, l'adverbe et la préposition, sont apparentées formellement (certains adverbes sont composés à l'aide de prépositions) et sémantiquement (il y a une équivalence de sens entre l'adverbe et la construction préposition + nom de la même «racine» que l'adverbe). Beauzée récupère là l'enseignement de Port-Royal, qui faisait remarquer que «Le désir que les hommes ont d'abrèger le discours, est ce qui a donné lieu aux Adverbes» (*Grammaire de Port-Royal*, 1660, p. 88). Dans l'optique des Port-Royalistes, les adverbes sont doublement secondaires: (1) l'adverbe est secondaire à l'égard de la construction préposition + substantif (*sapienter = cum sapientiâ; prudemment = avec prudence*), et (2) cette dernière construction est, dans le cas de langues à flexion casuelle, secondaire par rapport à l'emploi d'un ablatif (*sapientiâ*)²⁰. Mais dans la perspective de la construction de la phrase, l'adverbe et la préposition ont des fonctions très différentes. La préposition est un terme doublement corrélatif: elle établit un rapport direct avec le mot qui suit ou les mots qui suivent (*à demain, à la maison, vers la ville*, etc.) avec lequel (lesquels) elle constitue un syntagme. Elle établit aussi un rapport avec les mots qui la

précèdent: ce rapport peut être un rapport direct (par exemple: *la maison de mes voisins; les principes de la philosophie aristotélicienne*) ou il peut être moins direct (*elle le traitait avec dédain; il entreprit ce travail sans enthousiasme; ils sont arrivés, vers dix heures*). En termes plus formels, le rapport de la préposition avec ce qui la suit (en termes logiques, son «successeur») est un rapport intra-constituantiel, soit un rapport inter-constituantiel (ceci est le cas quand l'antécédent est lui-même (une partie d') un autre constituant de phrase. L'explication de Beauzée, moins descriptive et plus philosophique, met en relief ce double rapport établi par la préposition, sans pourtant relever la distinction entre un rapport intra-constituantiel et un rapport inter-constituantiel avec l'antécédent:

Les Prépositions, dans toutes les langues, exigent à leur suite un complément, sans lequel elles ne présentent à l'esprit qu'un sens vague & incomplet [...] L'application que l'on peut faire des mêmes Prépositions à une infinité de circonstances différentes, démontre que les rapports qu'elles désignent font abstraction de toute application, & que les termes en sont indéterminés [...] Nous pouvons donc conclure de ces observations, que les Prépositions sont des Mots qui désignent des rapports généraux avec abstraction de tout terme antécédent & conséquent²¹.

De là la nécessité de donner à la Préposition un complément qui en fixe le sens, qui par lui-même est vague & indéfini; c'est le terme conséquent du rapport envisagé vaguement dans la Préposition. De là encore le besoin de joindre la Préposition avec son complément, à un adjectif, ou à un verbe, ou à un nom appellatif, dont le sens général se trouve modifié & restreint par l'idée accessoire de ce rapport; l'adjectif, le verbe, ou le nom appellatif, en est le terme antécédent: *l'utilité DE la Métaphysique, courageux SANS témérité, aimer AVEC fureur*; chacune de ces phrases exprime un rapport complet: on y voit l'antécédent, *l'utilité, courageux, aimer*; le conséquent, *la Métaphysique, témérité, fureur*; & l'exposant, *de, sans, avec* (Mot, E.M., t. II, p. 577).

Ces exemples comportent donc des prépositions entretenant un rapport intra-constituantiel avec le terme antécédent (*l'utilité de la métaphysique*) et des prépositions entretenant un rapport inter-constituantiel avec le terme antécédent (*aimer avec fureur*). L'adverbe a deux traits en commun avec la préposition: comme celle-ci, il exprime un rapport général et présuppose un terme antécédent²². Mais la différence réside dans le fait que l'adverbe n'a pas besoin d'un terme conséquent: «Les Adverbes renferment dans leur signification le terme conséquent du rapport» (Mot, E.M., t. II, p. 577). Les adverbes expriment donc des rapports généraux, déterminés par «l'idée expresse d'un terme conséquent» (Adverbe, E.M., t. I, p. 91). Mais terme conséquent par rapport à quoi ? Par rapport au verbe ?

Beauzée refuse cette interprétation trop exclusive (Adverbe, E.M., t. I, p. 91). Par rapport à la phrase entière ? Mais ne faut-il pas distinguer ici entre les adverbes qui se rapportent au sens de la phrase entière (exemple: *Il a été puni sévèrement de ses crimes*) et ceux qui se rapportent à la phrase comme structure locutionnaire ou illocutionnaire (*Bien sûr, Jean est revenu hier, Ainsi, je vous conseille de quitter la ville*). Or, Beauzée se borne à signaler simplement que l'adverbe «supplée aussi souvent à la signification des adjectifs, & même à celle d'autres adverbes, qu'à celle des verbes» (Mot, E.M., t. II, p. 578). L'adverbe, en tant que terme conséquent, se caractérise donc par une liaison unilatérale: celle avec un autre mot dans la phrase ou avec la phrase entière. Parfois l'adverbe est suivi d'un terme conséquent (son régime): c'est le cas lorsque l'idée du terme conséquent est représentée par un nom appellatif ou par un adjectif qui servent à déterminer le contenu d'un adverbe à signification générale ou essentiellement relative (Beauzée ne donne que deux exemples, en latin: *ubi terrarum* et *tunc temporis*).

6. Conclusion

Afin d'apprécier à sa juste valeur l'approche définitionnelle de Beauzée, il convient d'asseoir une base épistémologique²³ qui permet un repli adéquat.

La définition²⁴ des termes, en linguistique, s'inscrit dans la démarche générale des procédés définitoires, c'est-à-dire qu'elle doit (a) prendre des options quant au type de définition à manier: définition de la chose (ou plutôt: à partir de la chose), définition du mot (ou plutôt: en partant de la forme du mot et de son insertion systémique) ou définition de la procédure (qui mène à la constitution des «objets» théoriques); (b) corrélativement aux options prises en (a), opérer un choix parmi les formes de définition²⁵ qui constituent le «formulaire» définitionnel.

La définition des termes doit s'effectuer par rapport à un certain nombre de critères, qui peuvent être considérés comme des paramètres «classémiques» dans le cadre d'une étude sémantique et épistémologique des termes. Il s'agit de paramètres comme

- le contenu des termes: une distinction s'impose ici entre le contenu «focal» d'un terme (rapport bilatéral entre un terme et ce qu'il signifie) et le contenu «contrastif» d'un terme (le réseau, implicite ou explicite, de contenus à l'intérieur duquel un terme assume son contenu dynamique);
- l'incidence des termes: il s'agit de l'application qui est faite des termes par rapport à un niveau (de description/de

théorisation);

- l’empreinte «heuristique» des termes: le rattachement d’un terme à la procédure qui sous-tend son emploi non seulement permet de comprendre le sens *in situ* d’un terme, mais permet aussi, en rétrospective, de différencier des contenus divergents d’un même terme;
- l’empreinte théorique des termes: les terminologies en linguistique sont essentiellement des terminologies T-théor(ét)iques: leur signification est contrôlée par la référence globale du modèle auquel elles s’intègrent;
- l’empreinte disciplinaire des termes: il s’agit des attaches que présente un terme (ou un ensemble de termes) avec tel ou tel domaine disciplinaire, à partir duquel il a été transféré en linguistique;
- l’empreinte macro-scientifique des termes: il s’agit de l’insertion de termes (généraux) de la linguistique dans le contexte général des sciences;
- l’empreinte culturelle des termes: au niveau le plus englobant, la terminologie de la linguistique véhicule un certain nombre de valeurs et de présuppositions culturelles (qui, elles-mêmes, peuvent à leur tour être nourries par des données linguistiques). À ce niveau, l’examen de la terminologie linguistique débouche sur une ethnographie du discours et de la pratique linguistiques.

Comment faut-il apprécier l’effort de Beauzée dans son approche définitionnelle des classes de mots ? On doit lui reconnaître plusieurs mérites :

1. celui d’avoir défini les termes dans leur opposition avec des termes connexes, d’avoir défini leur extension (en rapport avec des données dans diverses langues) et d’avoir relevé des aspects qui concernent l’observation («l’expérience») du grammairien;
2. celui d’avoir procédé de manière systématique, non seulement dans le remarquable article *Mot*, mais aussi à travers les différents articles consacrés aux parties du discours, et d’avoir opéré une classification qui combine, à des échelons différents, des critères morphologiques, sémantico-référentiels et syntaxiques;
3. celui d’avoir inscrit sa démarche définitionnelle (en application à la grammaire) dans un système de connaissances plus vaste et dans une théorie (objectiviste) des idées, en érigeant ainsi la grammaire en une véritable science²⁶ basée sur de solides principes théoriques.

De plus, l’approche définitionnelle de Beauzée s’insère consciemment et explicitement dans le projet philosophique et culturel de l’*Encyclopédie*, comme le montre la rubrique qui ouvre l’article *Définition*, où le grammairien expose sa conception de la définition («définition logique») dans son applicabilité au champ de la grammaire:

C’est qu’une Définition exacte n’est rien autre chose, que l’exposition abrégée & précise du système de nos connoissances relatives à l’objet défini; & ce système abrégé, comme tout autre système, doit être le résultat des dépositions combinées de l’expérience. [...]

Or en Grammaire, les différents usages des langues font, en quelque manière, les phénomènes grammaticaux, de l’observation desquels il faut s’élever à la généralisation des idées & aux Définitions dogmatiques. Il faut suivre les mots dans toutes les métamorphoses dont ils sont susceptibles, en quelque idiôme que ce soit: parce qu’elles ne sont toutes que la même nature, sous diverses formes & avec diverses relations; & que, plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumières. Une définition construite d’après ces précautions sera un tableau raccourci, mais plein de vérité, qui donnera de l’objet défini une notion aussi exacte que précise: elle ne fera pas mention de ces variétés d’inflexion, adoptées dans une langue & rejetées dans une autre; mais elle ne renfermera rien qui les exclue, elle montrera même le fondement qui les rend possibles & le germe des principes qui les expliquent: elle ne détaillera pas toutes les divisions de l’objet défini, toutes les distinctions qui peuvent le montrer sous divers aspects, parce que la Logique le défend avec raison; mais elle énoncera tout ce qui pourra caractériser une nature susceptible de tous ces points de vûe (*Définition*, E.M., t.I, p. 570).

En conclusion: la définition des termes grammaticaux relatifs aux classes de mots, chez les Encyclopédistes, fait preuve d’une procédure définitionnelle rigoureuse, maniant une critériologie polythétique²⁷ nourrie par une vaste expérience de grammairien et visant à donner des «lumières» sur la «vraie» nature des catégories grammaticales.

7. Bibliographie

Textes sources

Discours préliminaire = *Discours préliminaire de l’Encyclopédie*, par Jean Le Rond D’Alembert, 1751. [Édition moderne utilisée: Paris, Gonthier, 1965]

E. = *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Sciences, des Arts et des Métiers, par une société de gens de lettres*. Mis en ordre & publié par M. Diderot, de l'Académie Royale des Sciences & des Belles-Lettres de Prusse; & quant à la Partie Mathématique par M. D'Alembert, de l'Académie française, Paris, Le Breton & David & Durand, 1751-1780.

E.M. = *Encyclopédie méthodique: Grammaire et littérature*, éditée par N. BEAUZÉE et J.-F. MARMONTEL, Paris & Liège, Panckoucke & Plomteux, 1782-1786. (3 tomes)

Grammaire de Port-Royal = Grammaire générale et raisonnée. Contenant les fondemens de l'art de parler; expliquez d'une manière claire & naturelle; Les raisons de ce qui est commun à toutes les langues, & des principales différences qui s'y rencontrent Et plusieurs remarques nouvelles sur la Langue Française [auteurs: A. ARNAULD et C. LANCELOT], Paris, P. le Petit, 1660.

Études

S. AUROUX, *La sémiotique des Encyclopédistes*, Paris, Payot, 1979.

J.-C. CHEVALIER, *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1530-1750)*, Genève, Droz, 1968. [Réédition, avec une nouvelle préface, Paris & Genève, Droz, 2006].

R. DONZÉ, *La Grammaire générale et raisonnée de Port-Royal. Contribution à l'histoire des idées grammaticales en France*, Berne, Francke, 1967 (19712).

I. MONREAL-WICKERT, *Die Sprachforschung der Aufklärung im Spiegel der grossen französischen Enzyklopädie*, Tübingen, Narr, 1977.

T. PAWLOWSKI, *Begriffsbildung und Definition*, Berlin, de Gruyter, 1980.

G. PETREQUIN & P. SWIGGERS, «La métalexigraphie. Contours et perspectives d'une (sous-) discipline», *L'Information grammaticale*, 114, 2007, p. 7-10.

B. POTTIER, «Histoire de la terminologie grammaticale», in G. HOLTUS et al. (éds), *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Tübingen, Niemeyer, 2001, vol. I/2, p. 913-920.

J. REY-DEBOVE, *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, La Haye – Paris, Mouton, 1971.

J. REY-DEBOVE, *Le métalangage: Étude linguistique du discours sur le langage*, Paris, Le Robert, 1978.

R. ROBINSON, *Definition*, Oxford, Clarendon, 1954 (1962(2)).

E. VON SAVIGNY, *Grundkurs im wissenschaftlichen Definieren*, München, DTV, 1970 (1972).

P. SWIGGERS, «La théorie du verbe dans la *Grammaire de Port-Royal*», *Zeitschrift für französische Sprache und Literatur*, 91, 1981, p. 357-362.

P. SWIGGERS, «Diderot on Revolution in Science», *The Philosophical Forum*, 13, 1982, p. 408-412.

P. SWIGGERS, *Les conceptions linguistiques des Encyclopédistes. Étude sur la constitution d'une théorie de la grammaire au siècle des Lumières*, Heidelberg, Groos, 1984. [= 1984a]

P. SWIGGERS, «Pré-histoire et histoire de l'*Encyclopédie*», *Revue historique*, 271, 1984, p. 83-93. [= 1984b]

P. SWIGGERS, «Le fondement cognitif et sémantique de l'étymologie chez Turgot», *Cahiers Ferdinand de Saussure*, 43, 1989, p. 79-89.

P. SWIGGERS, «Signe, signification et sens chez les grammairiens de l'*Encyclopédie*», in G. KLEIBER & M. RIEGEL (éds), *Les formes du sens. Études de linguistique française, médiévale et générale offertes à Robert Martin à l'occasion de ses 60 ans*, Paris – Bruxelles, Duculot, 1997, p. 377-385.

P. SWIGGERS, «Pour une systématique de la terminologie linguistique: considérations historiographiques, méthodologiques et épistémologiques», *Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, N.S. 6 (n° spécial: «La terminologie linguistique»), 1998, p. 11-49.

P. SWIGGERS, «Terminologie et terminographie linguistiques: problèmes de définition et de calibrage», in F. NEVEU (éd.), *La terminologie linguistique: problèmes épistémologiques, conceptuels et traductionnels* (Syntaxe et sémantique 7), Caen, Presses Universitaires de Caen, 2006, p. 13-28.

M. WILMET, «Les déterminants du nom en français. Essai de synthèse», *Langue française*, 57, 1983, p. 15-33.

Notes

[2.1](#) Pour une définition de la métalexigraphie, voir PETREQUIN & SWIGGERS (2007); sur le statut de la terminologie linguistique comme objet d'étude, voir entre autres POTTIER (2001) et SWIGGERS (1998).

[2.2](#) La grammaire, la «sémiotique», la théorie du langage et de la grammaire des Encyclopédistes ont fait l'objet d'études monographiques; cf. MONREAL-WICKERT (1977), AUROUX (1979), SWIGGERS (1984a).

[2.3](#) Pour un aperçu de l'histoire de publication de l'*Encyclopédie*, voir SWIGGERS (1984b).

[2.4](#) Voir l'affirmation de D'Alembert dans le *Discours préliminaire*: «Ce sont encore des recherches, des observations, que chaque artiste ou savant, chargé d'une partie de notre Dictionnaire, renfermait dans son cabinet, et qu'il a bien voulu publier par cette voie. De ce nombre seront presque tous les articles de grammaire générale et particulière. Nous croyons pouvoir assurer qu'aucun ouvrage connu ne sera ni aussi riche, ni aussi instructif que le nôtre sur les règles et les usages de la langue

française, et même sur la nature, l'origine et le philosophique des langues en général» (*Discours préliminaire*, p. 135).

[? 5](#) Quand nous citons les articles avec l'indication E. ou E.M., nous respectons l'orthographe et la ponctuation originales.

[? 6](#) Dans l'optique de Diderot, l'*Encyclopédie* était à la fois un effort de synthèse et une incitation à l'innovation scientifique (cf. SWIGGERS 1982).

[? 7](#) Voir à ce propos le *Discours préliminaire* de D'Alembert et l'article *Encyclopédie* (E., vol. V) de Diderot.

[? 8](#) Rappelons que dans la tradition grammaticale de l'Antiquité, du Moyen Âge et des Temps Modernes, le mot n'est généralement pas défini, ou est défini de façon très vague. Dans la *Grammaire* de Port-Royal, les mots sont définis comme «des sons distincts & articulés dont les hommes ont fait des signes pour signifier leurs pensées» *Grammaire de Port-Royal*, 1660, p. 27).

[? 9](#) Les Encyclopédistes parlent de «matériel»; il s'agit de l'analyse phonétique (segmentale et suprasegmentale) des formes linguistiques (voir par exemple les articles *Accent*, *Articulation*, *Consonne*, *Diphthongue*, *Prosodie*, *Quantité*, *Syllabe*, *Voix*, *Voyelle*).

[? 10](#) Il s'agit de «l'étymologie», définie comme l'art de «remonter à la source des mots» et de «découvrir les changements qui leur sont arrivés» (*Étymologique*, E.M., t. II, p. 38). Rappelons que le remarquable article *Étymologie* dans l'*Encyclopédie* a été rédigé par Turgot; cf. SWIGGERS (1989).

[? 11](#) On peut se demander si ce clivage est justifié: les sentiments peuvent être considérés en quelque sorte comme des «pensées» à propos de nos états intérieurs (*mental states*). D'ailleurs, un cri de douleur n'a-t-il pas la même valeur (il)locutionnaire que l'expression *j'ai mal*, composée de mots énonciatifs? D'autre part, même une pensée «rationnelle» peut s'exprimer de façon émotionnelle.

[? 12](#) Voir aussi l'article *Déclinable* (E.M., t. I, p. 564; article rédigé par Du Marsais).

[? 13](#) Chez les Encyclopédistes, la notion de «signification fondamentale» prend sa place dans une théorie cohérente concernant les concepts de «sens», de «signification» et d'«acception»; pour un examen détaillé, cf. SWIGGERS (1997).

[? 14](#) Beauzée insiste sur le caractère secondaire du verbe et de l'adjectif par rapport au nom et au pronom: c'est par «imitation» que le verbe et l'adjectif s'accordent avec les noms et les pronoms avec lesquels ils concourent pour exprimer une pensée (ou une idée) totale. La combinaison d'un nom avec un adjectif forme une «unité d'objet» *Mot*, E.M., t. II, p. 575) dans l'optique des Encyclopédistes: de cette façon, on anticipe la notion moderne de constituant (ou de syntagme) par une notion mi-grammaticale, mi-sémantique.

[? 15](#) Voir les exemples donnés dans l'article *Genre* (E.M., t. II, p. 160) et dans l'article *Mot* (E.M., t. II, p. 573).

[? 16](#) «Les Personnes, par exemple, qui ne sont dans les Verbes que des terminaisons, suivent la relation du sujet à l'acte de la parole, & les Verbes prennent telle ou telle terminaison personnelle selon cette relation de leurs sujets à l'acte de la parole: *ego Joannes vidi, tu Joannes vidisti, Joannes vidit*» (*Mot*, E.M., t. II, p. 574).

[? 17](#) L'originalité des Port-Royalistes consiste à définir le verbe comme l'expression d'une affirmation (cf. DONZÉ 1967: p. 27-34; CHEVALIER 1968: p. 509-510; SWIGGERS 1981).

[? 18](#) Voir à ce propos les distinctions établies par WILMET (1983).

[? 19](#) L'article *Conjonction* (E.M., t. I, p. 459-462), rédigé par Du Marsais, ne dit rien à propos de cette interprétation «par ellipse».

[? 20](#) Ceci est dû au fait que selon Arnauld et Lancelot les prépositions sont une catégorie redondante: dans une langue de type synthétique, les rapports entre les mots sont exprimés par des modifications flexionnelles de ceux-ci. Mais les langues ne peuvent maintenir un tel degré d'expression synthétique; c'est pourquoi on a introduit des prépositions. Les grammairiens de l'*Encyclopédie* ont relevé la complémentarité entre un système à flexions casuelles et un système «analytique» recourant à des prépositions: «Une seconde observation essentielle sur l'usage des Prépositions, c'est que, dans les langues dont les noms ne se déclinent point, on désigne par des Prépositions la plupart des rapports dont les cas sont ailleurs les signes: *manus Dei*, c'est en français *la main de Dieu*; *dixit Deo*, c'est *il a dit à Dieu*» (*Mot*, E.M., t. II, p. 577; cf. *Préposition*, E.M., t. III, p. 201).

[? 21](#) La formulation dans l'article *Préposition* est un peu différente: «Les Prépositions sont des mots qui désignent des rapports

généraux, avec indétermination de tout terme antécédent & conséquent» (*Préposition*, E.M., t. III, p. 200).

[? 22](#) «Ceci nous conduit donc à un principe essentiel: c'est que tout Adverbe, ainsi que toute phrase qui renferme une Préposition avec son complément, sont des expressions qui se rapportent essentiellement à un Mot antécédent dans l'ordre analytique, & qu'elles ajoutent à la signification de ce Mot une idée de relation qui en fait envisager le sens tout autrement qu'il ne se présente dans le Mot seul: *aimer tendrement* ou *avec tendresse*, c'est autre chose qu'*aimer* tout simplement. Si l'on envisage donc la Préposition & l'Adverbe sous ce point de vûe commun, on peut dire que ce sont des Mots supplétifs, puisqu'ils servent également à suppléer les idées accessoires qui ne se trouvent point comprises dans la signification des Mots auxquels on les rapporte, & qu'ils ne peuvent servir qu'à cette fin» (*Mot*, E.M., t. II, p. 578).

[? 23](#) Pour un aperçu des aspects épistémologiques liés à la terminologie et à la terminographie linguistiques, voir SWIGGERS (2006).

[? 24](#) Sur la définition, voir les études de ROBINSON (1954 [1962]) et PAWLOWSKI (1980); sur la construction d'une définition, voir VON SAVIGNY (1970 [1971]).

[? 25](#) Pour cet aspect, voir REY-DEBOVE (1971, 1978).

[? 26](#) Science de l'instrument du discours, dans la conception des Encyclopédistes.

[? 27](#) Cf. les expressions «toutes les métamorphoses», «faces différentes», «toutes les distinctions», «sous divers aspects», «tous ces points de vûe» dans le passage cité.

Pour citer cet article :

Pierre SWIGGERS, *La définition des termes grammaticaux dans l'Encyclopédie: les classes de mots*, Autour de la définition, Publifarum, n. 11, pubblicato il 2010, consultato il 23/05/2024, url: http://www.farum.it/publifarum/ezine_pdf.php?id=143